

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026
EM/NC

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 
ID : 055-215501222-20260313-2026_046-DE

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association "Pédagothèque de Commercy" pour l'acquisition d'un planétarium numérique mobile

N° : DCM_2026/046

PUBLIÉE LE : 17/03/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 9 mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Annette DABIT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

A DONNÉ PROCURATION :

Claude LAURENT donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Liliane BOUROTTE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 20 - Pouvoirs : 1 - Absents : 7 – Votants : 21

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'association "Pédagothèque de Commercy" du 14 janvier 2026 ;

Vu l'avis de commission du 19 février 2026 ;

Considérant les vertus pédagogiques du projet mené par l'association ;

Considérant le caractère exceptionnel de la demande de subvention adressée à la Ville ;

L'association "Pédagothèque de Commercy" souhaite acquérir un planétarium numérique mobile d'une valeur de 20 000€.

Le planétarium mobile est un dispositif d'éducation populaire unique (simulateur de ciel mobile).

Ce projet consiste en l'acquisition d'un planétarium numérique mobile afin qu'il bénéficie, via des animations, aux écoles, collèges, lycées, collectivités et associations locales.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un planétarium numérique mobile d'un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'attribution et **VERSE** une subvention d'un montant maximum de 5 000 € à l'association "Pédagothèque de Commercy" pour l'acquisition d'un planétarium numérique mobile sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 25 % de ce budget.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.